



FRANCAS de BOURGOGNE
6 rue du Golf
21800 Quétigny
☎ 03 80 30 17 18 Fax : 03 80 30 17 61
e-mail : francas .21@wanadoo.fr

D.E.J.E.P.S.

Diplôme d'Etat
de
la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité

« Animation socio-éducative ou culturelle »

Mentions

« Développement de projets, territoires et réseaux »

OU

« Animation Sociale »

N° agrément de l'organisme : 262 100 893 21

Présentation générale

Cette formation en alternance met en relation la théorie et la pratique. Elle s'appuie sur les projets personnels des candidats, sur leurs réalités professionnelles et sur les besoins des employeurs.

Durée de la formation : 1200 heures
(500 heures en entreprise et 700 heures en centre de formation)

Dates du positionnement : 12 au 14 mai 2014

Début de la formation : Juin 2014

Fin de la formation : Mai 2016

Date de la formation des tuteurs : à déterminer

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU DE LA FORMATION

Dijon

TARIF ET PRISE EN CHARGE

Frais de dossier : 45 € (*à joindre dès l'envoi du dossier d'inscription*)

Formation : 7520 €

dont :

- ⇒ Le positionnement : 219 €
- ⇒ Tarif formation : 7301 €

Attention : *Il est nécessaire d'envisager le financement des frais annexes (transports, hébergement) et le cas échéant, d'en solliciter la prise en charge par le fond d'assurance formation ou autre organisme de financement.*

Aides et prise en charge

- ⇒ Plan de formation de l'employeur
- ⇒ Organisme collecteur paritaire agréé auquel cotise l'employeur (Uniformation, Habitat Formation ...)
- ⇒ Aides spécifiques accordées par la DRJSCS
- ⇒ Emplois tremplin financés par le Conseil régional
- ⇒ Contrat en alternance : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat d'avenir
- ⇒ Chèque formation du Conseil Régional

Pour tous renseignements contactez :-

- Patricia RABELKA M'BENGUE pour le suivi pédagogique
- *Nathalie MATA pour le suivi administratif*

Aux Francas de Bourgogne

- Tél : 03 80 30 17 18

Fax : 03 80 30 17 61



CALENDRIER DE LA FORMATION

Durée de la formation en centre : 700 heures

Positionnement : 21 heures

DE JEPS 2014-2015	
Positionnement	12 au 14 mai 2014
Semaine 1	16 au 20 juin 2014
Semaine 2	8 au 12 septembre 2014
Semaine 3	6 au 10 octobre 2014
Semaine 4	3 au 7 novembre 2014
Semaine 5	8 au 12 décembre 2014
Semaine 6	Janvier 2015
Semaine 7	Février 2015
Semaine 8	Mars 2015
Semaine 9	Avril 2015
Semaine 10	Mai 2015
Semaine 11	Juin 2015
Semaine 12	Septembre 2015
Semaine 13	Octobre 2015
Semaine 14	Novembre 2015
Semaine 15	Décembre 2015
Semaine 16	Janvier 2016
Semaine 17	Février 2016
Semaine 18	Mars 2016
Semaine 19	Avril 2016
Semaine 20	Mai 2016



Le DE JEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) sanctionne une formation de niveau III (niveau BAC + 2) dans le secteur d'intervention de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalités éducatives dans les domaines socio éducatif ou culturel.

Le DE JEPS est une formation préparée par Unités Capitalisables (UC).

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du diplôme doit, au terme de sa formation :

Valider 4 Unités de Compétence, à savoir :

UC de Spécialités :

UC 3 : Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

UC générales :

UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC de mentions :

- Mention « Développement de projets, de territoires et réseaux »
- Mention « Animation Sociale »

UC 4 : Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

LES CONTENUS DE LA FORMATION

Comprendre sa structure, se situer dans son environnement

- Education populaire : philosophie, histoire, acteurs
- La laïcité
- La culture et ses enjeux
- Enjeux de l'éducation
- Inter culturalité, enjeux de l'Europe
- Les structures européennes, partenaires de projets
- Relation à l'école
- L'éducation prioritaire
- Le fait associatif : Loi 1901, sociologie des associations
- Enjeux de la vie associative
- Les politiques publiques et leurs évolutions
- Modes de financements publics et privés
- Connaissance des institutions, cultures professionnelles des institutions
- Notion d'intérêt général, de service public, de mission de service public, de prérogatives de puissance publique, d'utilité sociale
- Les types de structure d'emploi
- De la réparation à la promotion des individus, de la reconnaissance du handicap à la citoyenneté
- Problématiques sociales (insertion, prévention, interculturel, laïcité...) quelles représentations de la jeunesse, de la vieillesse, du handicap ?
- Approche multidimensionnelle de la pauvreté
- Problématiques des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap

Méthodologie de projet et diagnostic

- Problématiser
- Méthodologie de projet
- Le diagnostic social local
- Lecture et diagnostic d'un territoire dans ses dimensions politiques, géographiques, démographique, administrative...
- Contextes d'intervention (quartier, maison de retraites, tourisme, sport, loisirs, périscolaire....)
- Sociologie : milieu rural, milieu urbain
- Psychologie du développement
- Sociologie des organisations, Lecture des organisations
- Analyse systémique
- Evaluation

Conduite de projet, gestion d'équipe et coordination

- Gestion, animation d'équipe
- Outils de pilotage
- Rôles et définition des règles de collaboration

- Statut des différents collaborateurs (salariés, bénévoles, dirigeants...)
- Conduite de réunions
- Outils de communication
- Rendre compte
- Notion de partenariat et de réseau
- Aspects juridiques du partenariat (conventions...)
- Conditions d'accueil qui favorisent le lien, la convivialité
- Relations salariés, militants, bénévoles, dirigeants, élus
- Approche du soin et de la clinique pour articuler les valeurs de l'éducation populaire
- Les écrits professionnels
- Fonction tutorale dans l'entreprise
- La formation professionnelle en France et dans l'animation
- La compétence, développement es compétences
- Sociologie des organisations, Lecture des organisations
- Obligations sociales des salariés et des employeurs
- Les contrats de travail dans le secteur de l'animation, les conventions collectives, la fonction publique
- Logistique et organisation, Savoir s'organiser, Les démarches qualité
- Gestion, et fiscalité des associations
- Gestion budgétaire des EHPAD
- Gestion budgétaire des collectivités territoriales
- Dynamique des groupes
- Analyse systémique

Education, pédagogies et méthodes d'intervention

- Pédagogie : différents courants, projets pédagogiques
- Psychologie sociale, psycho pédagogie et relations humaines
- Modes ou supports d'intervention : actions de prévention, actions culturelle, l'interculturel, ...
- Méthodes d'intervention: participation, coopération...
- L'économie sociale et solidaire
- Dynamique des groupes
- Ethique et responsabilité
- Préparer, animer, évaluer des actions de formation
- Communication

Animer en sécurité

- Connaissance réglementaire, sécurité des ERP
- Responsabilité civile et pénale, assurances
- Evaluation des risques professionnels par type d'emploi (CHSCT, risques professionnels, document unique des risques professionnels, manipulation dans les EHPAD, accessibilité des locaux) dont structures de loisirs
- Risques psychosociologiques (détection des mal être au travail), relation avec la médecine du travail, repérer, alerter

Contenus transversaux

- Analyse de pratiques
- Bilan de semaine et préparation d'alternance
- Retour d'alternance
- Temps individuels
- Préparation à l'écrit



ORGANISATION DE LA FORMATION

Une formation individualisée

Un parcours de formation individuel est défini pour chaque stagiaire en fonction de ses acquis à l'entrée en formation. Il s'agit du positionnement qui vise à

- Identifier le projet professionnel du candidat ;
- Connaître son parcours et ses attentes vis-à-vis de la formation ;
- Repérer les pré-acquis du candidat ;
- Elaborer son parcours individuel de formation. Ce dernier sera formalisé dans le cadre d'un contrat individuel de formation

Un individu qui maîtrise les éléments constitutifs d'une UC (ou pré-acquis) sera dispensé des temps de formation correspondants. Ainsi,

Les durées de formation peuvent varier d'un individu à l'autre.

Une formation en alternance

Le DE JEPS est une formation en alternance de **1200 heures dont 700 heures en centre et 500 heures en entreprise**. Nous proposons une alternance d'une semaine par mois en centre de formation sur 20 mois (hors vacances scolaires) pour un parcours complet.

La formation en centre doit être réinvestie en entreprise et inversement d'où l'importance du tuteur dans le dispositif.

Les activités réalisées en entreprise feront l'objet de temps d'analyse des pratiques en centre.

Ce type de formation suppose **l'identification au sein de la structure d'un tuteur chargé d'accompagner le (la) stagiaire tout au long de la formation.**

Les fonctions du tuteur (cf fiche tuteur) :

Permettre au stagiaire de s'intégrer dans sa structure ce qui signifie :

- Faciliter l'appropriation de l'emploi
- En relation avec l'employeur et de l'organisme de formation, concevoir et mettre en place un dispositif de construction et d'évaluation des compétences
- Accompagner la construction des compétences

Le tuteur est un membre à part entière de l'équipe pédagogique

Le dispositif de formation par Unités Capitalisables (UC)

Qu'est-ce que les Unités Capitalisables ou UC ?

C'est un dispositif de formation et d'évaluation. Le diplôme est défini par un référentiel qui comprend :

- **Une fiche descriptive d'activités (ou référentiel professionnel)** réalisée à partir d'une description fine du métier ou de la famille de métier correspondante ;
- **La liste des objectifs pédagogiques (ou référentiel de diplôme ou encore référentiel d'évaluation)** définie à partir des activités décrites dans le référentiel professionnel.

Les objectifs pédagogiques correspondent aux capacités que doivent maîtriser les titulaires du diplôme. Ils sont répartis en **Unités Capitalisables ou UC**.

Les UC sont des parties du diplôme ; le DE JEPS est composé de **4 UC** :

- 3 UC de spécialité
- 1 UC de mention

Le référentiel d'évaluation du DE JEPS est le suivant :

1 UC de mention

- UC 4 : Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

● Mention « Développement de projets, de territoires et réseaux »

OU

● Mention « Animation Sociale »

ET

2 UC générales

- UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action
- UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

1 UC de spécialités

- UC 3 : Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative



Les caractéristiques du dispositif UC

Les UC sont indépendantes les unes des autres ; elles peuvent être obtenues séparément. Elles sont capitalisables, c'est-à-dire qu'**elles s'ajoutent**.

Le diplôme est délivré lorsque toutes les UC qui le constituent sont obtenues. Un stagiaire qui n'aurait pas obtenu à l'issue de la formation toutes les UC et donc le diplôme, conserve le bénéfice de celles qui lui ont été délivrées pendant cinq ans. Il lui reste donc du temps pour obtenir les UC manquantes.

Lorsqu'un stagiaire maîtrise, dès l'entrée en formation, les contenus relatifs à une UC, il n'a pas à suivre les séquences de formation correspondantes.

Les durées de formation peuvent donc être adaptées en fonction des pré-acquis identifiés dans le cadre du positionnement mais également suite à une **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, une **validation d'acquis d'académique**, un **DEFA en cours**.

Les formations en UC sont individualisées
en fonction des acquis antérieurs des stagiaires.

L'évaluation dans une formation par UC

Les évaluations sont organisées en vue de délivrer les UC. Il s'agit de vérifier que les compétences définies par les objectifs de certification sont maîtrisés.

C'est le centre de formation qui a la charge de concevoir et mettre en œuvre les situations d'évaluation certificatives.

Les situations d'évaluation sont soumises au jury pour agrément préalable à leur administration. Cet agrément porte à la fois sur la nature des situations, leurs modalités d'administration et de correction.

Une **évaluation de rattrapage** est proposée aux candidats qui ont échoué à une évaluation. Elle est également soumise à l'agrément du jury.

Les situations d'évaluation sont administrées et évaluées par des membres de l'équipe pédagogique ou par des commissions qui comprennent des professionnels.

L'alternance est une modalité pédagogique qui concourt à l'atteinte des objectifs, ainsi **le tuteur fait partie de l'équipe pédagogique et est donc amené à participer, administrer des situations d'évaluation agréées par le jury.**



LE TUTEUR

Le tuteur est un membre à part entière de l'équipe pédagogique

La qualification des tuteurs

Il doit satisfaire à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du niveau III au minimum et occuper des fonctions de coordination de projet ou d'encadrement d'équipes projets
- être reconnu comme expert dans des fonctions de coordination de projet ou d'encadrement d'équipes projets

Les fonctions du tuteur

Permettre au stagiaire de s'intégrer dans sa structure :

- Faciliter la compréhension de la culture de l'organisation et du milieu professionnel
- Faciliter les contacts avec les acteurs de la structure, ses partenaires, son environnement.
- Faciliter l'appropriation de l'emploi
- En relation avec le maître de stage et le coordinateur de la formation, concevoir et mettre en place un dispositif de construction et d'évaluation des compétences
- Transmettre des connaissances, des méthodes, des outils,
- Evaluer la progression du stagiaire dans la structure
- Assurer la liaison avec l'organisme de formation

L'accompagnement des tuteurs

- Au moins une journée de formation de tuteur est organisée chaque année
- Des visites sur sites
- Des contacts téléphoniques